

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14 février 2007,
Salle des Fêtes à Le Pouzin

Début de la séance : 19h15

Présents : Messieurs Paul DALLARD (remplace Jean LEYNAUD), André LASSERRE (remplace Yann BACCONNIER), Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Christian PASCAUD (remplace Gilbert MOULIN), Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Alain CHAUSSIGNAND, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Didier BELIN

Madame Micheline BRIET (remplace Roland SADY)

Excusés : Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Jean-Louis BONHOMME, Roland SADY, Gilbert MOULIN, Florian BENEFICE, Arnaud RITTE

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BELIN

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 28

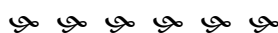
Ordre du Jour :

- 1) Convention SYTRAD,
- 2) Convention Eco-Emballages,
- 3) Avenants aux marchés souscrits par le SIDOM,
- 4) Election des délégués communautaires au SYTRAD,
- 5) Ordre de mission permanent aux départements de l'Ardèche et la Drôme,
- 6) Création d'un 6^{ème} poste de vice-président et élection,
- 7) Convention cadre Pôle d'Excellence Rurale « Traditions et nouvelles technologies dans la vallée de l'Ouvèze »,
- 8) Principes d'aménagement village Nouvelles Technologies St Julien en St Alban,
- 9) Manifestation sportive à forte notoriété,
- 10) Caution bail de l'Office de Tourisme,
- 11) Débat d'Orientation Budgétaire.

Communications diverses.

Alain MARTIN, Maire du Pouzin, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires ainsi qu'au public venu nombreux dans cette salle des Fêtes récemment rénovée. Il souligne notamment la convivialité exemplaire des réunions du Conseil Communautaire et ce malgré le grand nombre de dossiers traités.

Après avoir remercié Alain MARTIN pour son accueil, le Président, le quorum étant largement atteint, ouvre la séance du Conseil Communautaire.



Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 6 décembre 2006

François VEYREINC informe les conseillers présents que Christian VERCASSON a fait savoir qu'il souhaitait voir apparaître dans le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2006 son intervention sur le projet de création de l'Institut Médico-Professionnel pour adolescents handicapés. Il convient donc de rajouter aux communications diverses :

« Christian VERCASSON évoque le projet de création sur la commune du Pouzin d'un Institut Médico-Professionnel pour adolescents handicapés. Il demande si la Communauté de Communes a été informée de ce dossier. François VEYREINC indique avoir reçu dans sa commune un courrier de l'Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées mais que la Communauté n'a pas été destinataire d'un dossier. Alain MARTIN précise être au courant du projet mais que celui-ci n'a pas fait l'objet de délibération ou d'information officielle au sein de son Conseil Municipal. »

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 6 décembre dernier donne lieu à d'autres observations.

Le compte rendu complété de l'intervention de Christian VERCASSON est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.



I/ Convention SYTRAD

Avant l'exposé de la délibération François VEYREINC informe à l'assemblée que Monsieur Le Préfet de l'Ardèche, par arrêté en date du 5 février 2007, a autorisé le retrait de la commune de St Cierge la Serre du SICTOM Moyen Eyrieux.

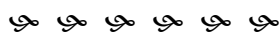
La majorité qualifiée des communes membres ayant par ailleurs été obtenue pour l'adhésion de la Communauté de Communes au SYTRAD, l'arrêté inter-préfectoral Drôme-Ardèche pourra prochainement être établi.

Après ce préliminaire le Président donne la parole à Yves CHASTAN qui rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées a demandé le 6 décembre 2006 son adhésion au SYTRAD, Syndicat Mixte exerçant la compétence traitement. Par délibération en date du 13 décembre dernier le Comité Syndical du SYTRAD a accepté cette adhésion et modifié en conséquence l'article 1 de ses statuts.

Dans l'attente de l'arrêté inter-préfectoral qui doit entériner l'adhésion au SYTRAD de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées il est nécessaire d'établir une convention pour régler les flux financiers liés à l'exercice de la compétence traitement.

Il expose alors le projet de convention aux conseillers communautaires présents.

Après avoir pris connaissance des dispositions prévues dans ladite convention le Conseil Communautaire, à l'unanimité, mandate le Président pour la signer.



II/ Convention Eco-Emballages

Yves CHASTAN informe les conseillers communautaires que dans le cadre du programme de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la société agréée Eco-Emballages propose aux collectivités locales un Contrat Programme de Durée (CPD) – Barème D comportant notamment des soutiens financiers à la tonne triée et à la communication.

La Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées ayant sollicité son adhésion au SYTRAD, ce contrat doit obligatoirement être tripartite entre Eco-Emballages, le SYTRAD et la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées. Il prendra effet au 1^{er} janvier 2007.

Les précisions suivantes sont apportées sur le système de reprise des matériaux retenu dans le cadre du CPD : le choix a été effectué fin 2005 pour l'ensemble des CPD en vigueur sur le territoire du SYTRAD et ce pour la durée totale des contrats, soit jusqu'au 31 décembre 2011. Le SYTRAD a en effet effectué une consultation relative à la reprise des emballages ménagers issus du centre de tri des collectes sélectives de Portes-Les-Valence. Après présentation des offres et comparaison des différents systèmes de reprise, les membres du SYTRAD ont décidé de retenir en Reprise Garantie les repreneurs suivants :

- la société European Paper Recycling (EPR) pour les papiers/cartons et les plastiques,
- la société Guy Dauphin Environnement (GDE) pour l'acier,
- la société CORNEC pour l'aluminium,
- le verre sera repris par le repreneur désigné en Garantie de Reprise.

Les dispositions ci-dessus s'appliqueront donc au CPD – Barème D proposé à la Communauté de Communes.

**Après avoir pris connaissance des dispositions prévues dans le cadre dudit contrat le Conseil
Communautaire à l'unanimité :**

- autorise le Président à signer le CPD – Barème D proposé par Eco-Emballages ainsi que les Contrats de Reprise Garantie proposés par les différents repreneurs retenus par le SYTRAD,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ces contrats.



III/ Avenants aux marchés souscrits par le SIDOM

Yves CHASTAN rappelle que l'arrêté préfectoral n°2006-363-2 a approuvé la dissolution du SIDOM et entériné l'exercice direct de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées à compter du 1^{er} janvier 2007.

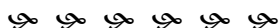
Afin de permettre la continuité des marchés souscrits par le SIDOM avant la date du 1^{er} janvier 2007, des avenants doivent être passés pour les marchés suivants :

- marché « transport des ordures ménagères » en date du 24 mai 2002, Lot n° 1, attribué à la société Sita Mos située Le Madura – 264 rue Garibaldi – 69 488 LYON cedex 03
- marché « collecte des produits issus de la collecte sélective » en date du 6 mai 2005, Lot n°1, attribué à l'entreprise Soreca située Aux Baraques – 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
- marché « évacuation, transport, valorisation et traitement des déchets collectés en déchetterie » en date du 19 Décembre 2006 attribué à la société Sita Mos située Le Madura – 264 rue Garibaldi – 69 488 LYON cedex 03
- marché « évacuation, transport, valorisation et traitement des déchets collectés en déchetterie » en date du 31 mai 2002 attribué à la société Sita Mos située Le Madura – 264 rue Garibaldi – 69 488 LYON cedex 03
- marché « transport des ordures ménagères » en date du 18 décembre 2006 attribué à la société Onyx située 235 Cours Lafayette – 69 006 LYON
- marché « collecte des produits issus de la collecte sélective » passé en date du 6 mai 2005, Lot n°2, attribué à l'entreprise Sita Mos située Le Madura – 264 rue Garibaldi – 69 488 LYON cedex 03
- marché « collecte des déchets ménagers » en date du 19 décembre 2006 attribué à la société Onyx située 235 Cours Lafayette – 69 006 LYON
- avenant n°1 au marché « collecte des déchets ménagers », de la collecte des déchets ménagers de Saint Cierge La Serre à compter du 1^{er} mars 2007 ainsi que le balayage du quai de transfert - déchetterie sur demande.

Il est proposé par ailleurs que les 247 conventions « apports en déchetterie », signées par le SIDOM, demeurent valables jusqu'à leur renouvellement qui devrait intervenir en juin prochain.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- mandate le Président pour signer toutes les pièces justificatives relatives aux avenants des marchés énumérés ci-dessus,
- mandate le Président pour signer les nouvelles conventions concernant les « apports en déchetterie ».



IV/ Election des délégués communautaires au SYTRAD

Après l'adoption, le 6 décembre 2006, de la délibération décidant l'adhésion de la Communauté de Communes au SYTRAD il est proposé de procéder à l'élection des délégués communautaires qui siègeront au sein de ce syndicat.

Les statuts du SYTRAD précisent que « la représentation des membres au sein du Comité Syndical est fixée proportionnellement à l'importance de la population retenue pour le versement de la DGF. Ainsi chaque EPCI sera représenté par un délégué plus un délégué supplémentaire par tranche commencée de 20 000 habitants. Pour chaque délégué, les EPCI éliront un délégué suppléant appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ».

La population DGF 2006 de la Communauté de Communes étant de 22 463 (hors communes du Pouzin et de Rompon qui adhèrent déjà au SYTRAD via le SITVOM Rhône Eyrieux), il revient donc au Conseil Communautaire d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants attachés à leur titulaire choisis, parmi les conseillers communautaires titulaires ou suppléants de la Communauté de Communes.

Yves CHEVALIER indique qu'il ne faudra pas oublier de désigner le membre qui sera appelé à siéger au sein du bureau du SYTRAD.

Après avoir procédé aux opérations de vote ont été élus, à l'unanimité :

Délégués titulaires :

**François VEYREINC
Jean LEYNAUD
Didier BELIN**

Délégués suppléants :

**André LASSERRE
Micheline BRIET
Paul CHAUTARD**



V/ Ordre de mission permanent pour les départements de l'Ardèche et la Drôme

François VEYREINC informe les membres du Conseil Communautaire que le personnel de la déchetterie et des services administratifs est régulièrement amené à se déplacer sur les communes du territoire communautaire mais également dans le département de la Drôme (Loriol, Portes-les-Valence,...).

Afin de réduire le nombre d'actes administratifs et de simplifier ces déplacements, il propose aux conseillers communautaires d'établir un ordre de mission permanent qui s'étendrait aux départements de l'Ardèche et de la Drôme pour l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des éléments d'information communiqués, autorise à l'unanimité la mise en place d'un ordre de mission permanent sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.



VI/ Création d'un 6^{ème} poste de vice-président et élection

A une question d'André LASSERRE qui demande que les convocations aux réunions du Conseil Communautaire soient également adressées aux délégués suppléants, François VEYREINC précise que le règlement de la Communauté de Communes prévoit que celles-ci sont envoyées aux délégués titulaires qui doivent les transmettre à leurs suppléants en cas d'indisponibilité.

Compte tenu de l'intégration des services du SIDOM au 1^{er} janvier 2007, Le Président propose de créer un 6^{ème} poste de vice-président au sein du Bureau.

Il rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Il propose par ailleurs que la commission « Services aux usagers » mise en place le 22 juin 2005 prenne l'appellation commission « Déchets et Services aux usagers » et que celle ci soit ouverte aux anciens membres du Comité Syndical du SIDOM qui n'en seraient pas déjà membres. Cette commission serait alors co-présidé par les 2 vice-présidents concernés soit Yves CHASTAN et le futur élu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création d'un 6^{ème} poste de vice-président.

André LASSERRE propose la candidature de Jean LEYNAUD qui ne peut être présent ce soir pour raison médicale.

François VEYREINC prend acte de cette candidature et demande si d'autres candidats souhaitent se faire connaître.

Micheline BRIET rappelle que le SIDOM comptait un Président et 5 vice-présidents. Le prochain vice-président de la Communauté de Communes va donc devoir assumer une lourde charge.

François VEYREINC confirme les responsabilités importantes qui seront assurées par le nouveau vice-président. Une réunion de la commission « Déchets et Services aux usagers » devra par ailleurs être très rapidement programmée. Un nouveau remerciement est adressé aux élus du SIDOM pour le travail accompli.

Le président fait procéder à l'élection à bulletins secrets. Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- 27 voix pour Monsieur Jean LEYNAUD
- 1 bulletin blanc

Monsieur Jean LEYNAUD est élu 6^{ème} vice-président de la Communauté de Communes.



VII/ Convention cadre Pôle d'Excellence Rurale « Traditions et Nouvelles Technologies dans la vallée de l'Ouvèze »

François VEYREINC donne la parole à Edouard LEVEUGLE, vice-président chargé du développement économique.

La convention proposée par l'Etat a été présentée à la Commission Economique du 31 janvier. La signature de cette convention s'inscrit dans la continuité de la labellisation au dispositif Pôle d'Excellence Rurale de notre dossier « Traditions et nouvelles technologies dans la vallée de l'Ouvèze ».

Pour conduire à leur terme les 6 actions prévues au dossier, un comité de pilotage, comprenant des représentants de la Communauté de Communes, de la Préfecture, des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme, du SMVEOV, de St Julien en St Alban, de Flaviac, de Lyas, du PNR, du SPL textile Drôme

Ardèche, et des maîtres d'ouvrage des opérations du dossier est mis en place. La présidence de ce comité est donnée au Président de la Communauté. Les missions du comité de pilotage consistent :

- à s'assurer de la bonne coordination et de la réalisation des opérations,
- à fournir de manière régulière, et au moins une fois par an sous forme d'un bilan, des éléments sur l'avancement physique et financier de chacune des opérations inscrites dans le projet,
- à proposer, si besoin, de re-ventiler la somme affectée aux différentes opérations, sous réserve que cela n'affecte ni l'équilibre du projet, ni ne compromette le calendrier de sa réalisation et que les taux de subvention restent compatibles avec les règles financières en vigueur,
- à susciter la promotion des activités développées dans le cadre du pôle,
- à organiser le suivi de l'impact emploi, en y associant le service public de l'emploi et les maisons de l'emploi,
- à veiller à la réalisation, par le porteur de projet, de l'évaluation annuelle des impacts du dispositif, conformément aux engagements pris lors du dépôt du projet, et à réaliser au terme des trois années une évaluation finale.

En conclusion de sa présentation de la convention Edouard LEVEUGLE précise que le soutien financier de l'Etat pour cette labellisation devrait se situer entre 450 000 et 500 000 €.

Roger ETIENNE demande pourquoi toutes les communes concernées ne sont pas citées dans le Comité de pilotage.

François VEYREINC explique que les communes sont identifiées en tant que maître d'ouvrage d'opération. Toutefois il est possible de rajouter sur la convention les communes de Privas, Le Pouzin et St Cierge la Serre.

Pour Hervé SAULIGNAC il serait utile de proposer à certains partenaires non contactés à ce jour de figurer dans le Comité de pilotage. De plus il s'interroge sur la date à laquelle sera précisément connue la somme qui sera attribuée par l'Etat ainsi que la ventilation de cette somme pour les 6 dossiers.

François VEYREINC indique que nous n'avons à ce jour ni date précise, ni montant, ni ventilation mais que le total des subventions se situera très certainement entre 450 000 et 500 000 €. Cette attente est normale et concerne l'ensemble des dossiers labellisés en décembre dernier. Globalement il y a eu plus de labellisations qu'initialement prévues. Les services de l'Etat doivent donc instruire les projets labellisés en fonction des crédits disponibles.

Hervé SAULIGNAC demande si le Comité de pilotage pourra reventiler l'argent d'un projet qui n'aboutit pas au profit d'un autre plus avancé.

François VEYREINC confirme que la reventilation sera possible et rappelle que la convention est établie par l'Etat et non par la Communauté de Communes.

Roger ETIENNE désire avoir des informations supplémentaires sur les entreprises susceptibles de s'installer à St Julien en St Alban. La labellisation n'efface pas son scepticisme sur le projet du village nouvelles technologies. Il a besoin d'éléments concrets pour donner un avis favorable au projet qui lui paraît encore hypothétique. Un dossier comme le SPL lui semble plus concret. Pour toutes ces raisons, il s'abstiendra lors du vote.

Edouard LEVEUGLE entend bien la demande de Roger ETIENNE qui s'inscrit dans la continuité de ses interventions antérieures: aucune information supplémentaire sur les entreprises ne pourra cependant être donnée aujourd'hui. Les contacts sont de plus en plus réguliers mais restent confidentiels. Une action économique de ce type s'organise en préparant d'abord l'offre, notamment l'aménagement des terrains, puis ensuite par la venue des entreprises sur place et non pas l'inverse. La zone du Parc Industriel de Rhône Vallée du Pouzin a suivi ce même processus. Aucune information n'avait été donnée en amont sur le nom des entreprises susceptibles de s'y implanter.

Jean-Pierre LADREYT, qui intervient en sa qualité de chef d'entreprise et de membre du consortium des industriels, expose que le dossier du SPL n'est pas plus abouti que les autres projets et qu'il ne peut aujourd'hui donner aucune assurance sur la faisabilité du procédé technique envisagé. Il espère pouvoir présenter les évolutions et les progrès du dossier courant mai-juin.

François VEYREINC explique que la signature de cette convention avec l'Etat est la validation du travail entrepris pour l'obtention du label et permettra de passer en phase active pour l'ensemble des 6 projets proposés et pas seulement pour le pôle d'accueil des entreprises du village nouvelles technologies.

Yves CHASTAN précise que l'abstention de Roger ETIENNE lui semble pouvoir être considérée comme constructive.

Hervé SAULIGNAC confirme que la labellisation est une bonne nouvelle pour le territoire qui se voit ainsi attribuer des moyens pour se développer. Néanmoins il est nécessaire de relativiser ces moyens car le montant prévu (entre 450 000 € et 500 000 €) représente peu de chose en regard de l'investissement total de 250 millions d'euros annoncé pour le projet « village nouvelles technologies ».

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des dispositions de la convention proposée, avec 27 voix pour et 1 abstention (Roger ETIENNE) mandate le Président pour la signer.

20h45 : Arrivée de Gilbert MOULIN



VIII/ Principes d'aménagement du village Nouvelles Technologies de St Julien en St Alban

Edouard LEVEUGLE indique que la délibération proposée est déterminante car elle officialise la méthode et le cadre de l'aménagement du village.

Après avoir présenté les différents principes d'aménagement envisagés Edouard LEVEUGLE indique que la mise en place d'un Comité consultatif est par ailleurs proposée et que celui-ci sera très prochainement constitué sur la base suivante :

Etat et Collectivités	Représentants
Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées : Président, Vice-Président chargé du développement économique, Flaviac, Rompon, St Cierge la Serre	5
Commune de St Julien en St Alban	3
Préfecture de l'Ardèche et services de l'Etat (DDAF, DDE, ...)	
Région Rhône-Alpes	1
Département de l'Ardèche	1
Organismes, Associations ...	Représentants
CDRA	1
CCI	1
Chambre d'Agriculture	1
Chambre des Métiers	1
SAFER	1
Syndicat Ouvèze-Payre	1
Office du Tourisme	1
INAO	1
Syndicat des Vignerons	1
Association Privas Rhône et Vallées Entreprendre	1

Association St Ju-lien d'@venir	1
Association Sauvegarde	1

François VEYREINC confirme que cette délibération définit le cadre des actions à venir : elle est donc particulièrement importante comme l'a indiqué Edouard LEVEUGLE. La mise en place du Comité consultatif est également une étape importante. Toute candidature associative pour intégrer ce Comité sera la bienvenue. La Commission Economique continuera, parallèlement aux réunions du Comité, de travailler sur ce dossier comme elle le fait actuellement.

Gilbert FREUCHET souhaite dissiper tout malentendu. Il ne s'oppose pas à la totalité du dossier mais est simplement réticent sur certains points. Le projet semble avancer notamment avec la maîtrise foncière, mais la venue des entreprises reste encore une interrogation. Il ne désire pas bloquer le projet à ce stade mais refusera d'aller plus loin si celui-ci s'avère un projet immobilier et touristique.

Yves CHASTAN confirme qu'il veillera comme tous les membres du Bureau à ce qu'aucun m² de terrain ne soit cédé sans garanties sur l'aboutissement du projet. La cession du foncier ne devra se faire que si les engagements sont clairement définis et écrits.

Fabrice JACQUET remercie le bureau d'avoir répondu à ses attentes en incluant les communes limitrophes de St Julien en St Alban dans le Comité consultatif. Par ailleurs il trouve ennuyeux que les volets tourisme et habitat apparaissent dans les principes d'aménagement.

Hervé SAULIGNAC considère le Comité consultatif comme une avancée, un effort de concertation. Il aurait néanmoins souhaité le voir inscrit dans le corps de la délibération. De plus ce comité peut-il devenir un comité d'avis ou un comité de pilotage ?

François VEYREINC répond tout d'abord à Fabrice JACQUET en lui indiquant qu'il est impossible de nier le volet tourisme qui existe pleinement dans ce dossier.

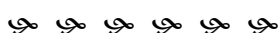
Il répond ensuite à Hervé SAULIGNAC qu'une consultation sert bien à recevoir des avis. L'objet du comité consultatif sera la concertation et le relais des informations vers l'extérieur. Ce ne sera donc pas un comité de pilotage mais bien un comité consultatif.

Enfin il rajoute que ce comité va être très rapidement mis en place avec l'envoi d'une lettre proposant la désignation d'un représentant à tous les organismes pressentis.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré avec 26 voix pour et 2 abstentions (Roger ETIENNE, Fabrice JACQUET) décide :

- **D'approuver l'exposé du Président.**
- **D'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du secteur susvisé destiné à l'accueil d'entreprises NTIC associé à une politique de développement économique et touristique.**
- **De se réserver ultérieurement la détermination du mode opératoire de ce projet.**
- **D'habiliter le Président de la Communauté de Communes dans la perspective de la préparation des opérations de maîtrise d'ouvrage.**
- **De mandater le Président à l'effet d'accomplir toutes démarches et d'adopter toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

En marge de cette délibération François VEYREINC informe les conseillers qu'un contact téléphonique a été établi avec la mairie de Courçon (Charentes-Maritimes). Le projet entrepris sur cette commune avait bien dès son origine une vocation immobilière. Sur la dernière tranche actuellement en cours, des activités annexes nouvelles sont prévues: centre de congrès, espaces distractions, shopping... Celles-ci n'avaient pas été programmées au lancement du projet. Le village de Courçon n'a jamais eu de vision NTIC. Il n'est en aucun cas comparable à notre projet sur St Julien en St Alban.



IX/ Manifestation sportive à forte notoriété

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN qui rappelle que le Conseil Communautaire a mis en place en avril 2005 un règlement en faveur des manifestations sportives à forte notoriété.

Il propose, dans le cadre des crédits qui seront inscrits au titre du budget 2007, de soutenir la manifestation suivante :

- « 20 Bornes de Privas » : il est proposé d'allouer au Sporting Club Privadois Athlétisme une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée le 11 mars 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer la subvention proposée ci-dessus.



X/ Caution bail de l'Office de Tourisme

François VEYREINC donne la parole à Gérard BEAL qui informe les conseillers communautaires que le bail des locaux de l'Office de Tourisme est arrivé à échéance le 31 janvier 2007.

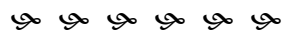
Suite à un entretien à l'étude de Maître SABATIER, le propriétaire des locaux a souhaité que dans le cadre du nouveau contrat de bail envisagé la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées se porte caution solidaire, à hauteur de 6 mois de loyer, de l'Office de Tourisme.

Il est précisé aux conseillers communautaires que le bail est signé pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} février 2007 (jusqu'au 31 janvier 2016) et que le loyer des locaux loués s'élèvera à 900 € mensuel.

Alain CHAUSSIGNAND recommande de bien être attentif sur le fait que le bail doit pouvoir être résilié à n'importe quel moment avec 6 mois de préavis et non pas à l'expiration d'une période triennale.

Micheline BRIET s'étonne du peu de confiance du bailleur vis-à-vis de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire, avec 22 voix pour et 6 abstentions (Micheline BRIET, Alain CHAUSSIGNAND, Yves CHEVALIER, Michel CONSTANT, Gilbert FREUCHET, Philippe MAZADE) autorise la Communauté de Communes à se porter caution solidaire de l'Office de Tourisme à la signature du bail.



XI/ Débat d'Orientation Budgétaire

François VEYREINC présente les propositions d'orientation budgétaire pour l'année 2007.

Pour Edouard LEVEUGLE le solde positif du SIDOM doit revenir aux citoyens, soit par une baisse des taux, soit par l'instauration de l'unicité des taux.

Pour Yves CHEVALIER ce n'est pas le taux de TEOM qu'il faut modifier mais écrêter la taxe foncière pour limiter les différences notamment entre immobilier neuf et ancien. Les contribuables doivent payer la même somme pour un même service sur tout le territoire communautaire.

Jean-Pierre ASTRUC informe les conseillers que suite aux entretiens avec le percepteur il convient de retrancher environ 30 000 € de report dus aux ICNE(Intérêt Corus Non Echus). Par ailleurs, concernant

l'aide de 10% apportée aux dossiers labellisés dans cadre du PER, il souhaiterait voir ce pourcentage modulé sur certains projets. Le cadre de l'aide lui semble un peu trop rigide.

François VEYREINC explique que les pourcentages seront précisément étudiés en commission des finances.

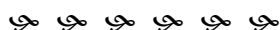
Yves CHASTAN souhaite, d'ici l'été, définir des orientations sur l'exercice effectif des nouvelles compétences. En matière de TPU il serait intéressant d'obtenir des éléments d'appréciation et de jugement.

Pour Hervé SAULIGNAC, la Communauté a 2 particularités :

- le parc éolien dont on mesure les retombées financières et énergétiques aujourd'hui. Cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur de nouvelles énergies propres comme le bois, avec par exemple, la mise en place d'un réseau de chaleur au bois.

- le tourisme avec notamment les chemins de randonnées. Il faut dans ce domaine poursuivre la réflexion sur le développement touristique.

A propos de la réflexion sur les nouvelles énergies, François VEYREINC informe les conseillers de son rendez-vous le lendemain avec la société IDEX (spécialiste des réseaux bois). De plus une discussion sur l'énergie solaire sera à lancer dans le futur.



Communications diverses

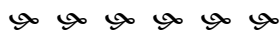
● Brochure de l'Office de Tourisme:

La brochure 2007 de l'Office de Tourisme est distribuée à tous les conseillers communautaires.

André LASSERRE fait part de son mécontentement sur la présentation de la commune d'Alissas dans la brochure. Malgré un CD de photos et de textes amenés en main propre à l'Office de Tourisme, aucune information n'apparaît sur sa commune en particulier sur la rénovation du lavoir.

● Prévention routière:

L'Association des Maires de l'Ardèche et la Préfecture de l'Ardèche nous ont demandé de contribuer à la sensibilisation sur la prévention routière en désignant un représentant pour siéger aux réunions de la Prévention Routière. Jean-Claude DURAND se porte volontaire pour représenter la Communauté de Communes.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Président

Les Vice-Présidents

Le Secrétaire de séance

Les Délégués Intercommunaux